



# LA MANGUE DU BURKINA FASO



Avec l'appui technique et financier  
du programme SAPAA/FAO

OUAGADOUGOU BP 389 OUAGA 01 +226 25 31 13 00  
BOBO DIOULASSO BP 32 25 BOBO DIOULASSO 01 +226 20 97 20 24

[www.apexb.bf](http://www.apexb.bf)

[info@apexb.bf](mailto:info@apexb.bf)

**APEX-Burkina, la clé qui vous ouvre le marché extérieur**

## I. PRESENTATION DU PRODUIT

### a. Définition et principales utilisations du produit



La mangue est une drupe charnue contenant un noyau plat et large sur lequel la chair adhère bien.

Elle est utilisée principalement dans les domaines alimentaires et cosmétique.

### b. Zones de production

La production est essentiellement concentrée dans la région des Hauts Bassins (76%), des Cascades (16 %) et du Centre-Ouest (5%).

### c. Variétés produites

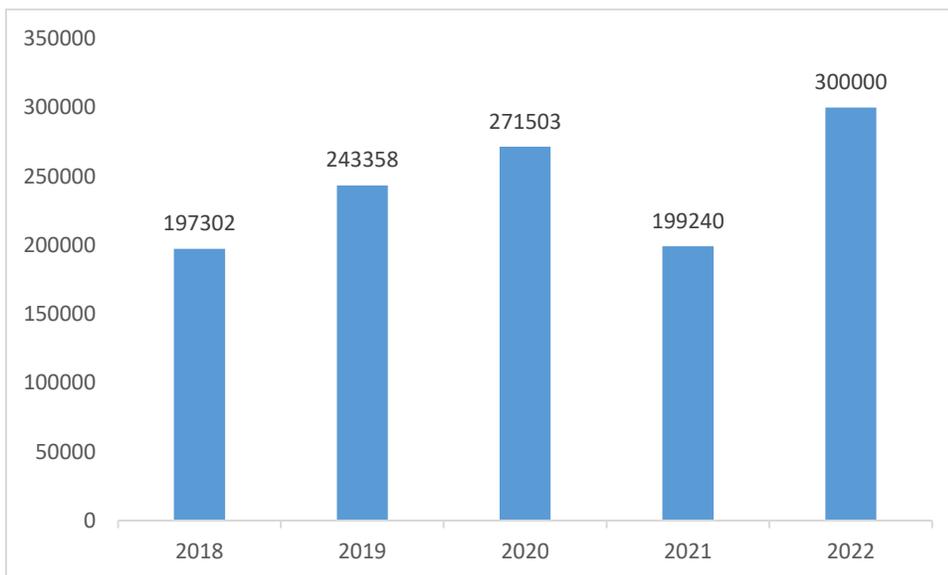
Au Burkina Faso, plus d'une quarantaine de variétés sont produites dans les vergers. Cependant, les variétés Amélie, Brooks, Kent, Keitt, Lippens et Springfield sont les plus produites et représentent 98% de la superficie de manguiers au niveau national.

### d. Offre nationale

La production nationale de mangue fraîche est passée de 197 302 tonnes en 2018 à 300 000 tonnes en 2022.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution de la production nationale de mangue au cours de ces dernières années.

**Graphique 1 : Production de mangues fraîches en tonne**



Source : APEX-Burkina à partir des données de Bilan campagne (UNPMB, 2023)

### e. La transformation de la mangue

La transformation de la mangue ne représente que 20% de la production nationale (DGPER, 2021). La mangue séchée et la purée sont les principaux produits de la transformation. Les autres produits sont les jus/nectar, la confiture, le vinaigre, la pulpe et le sirop.

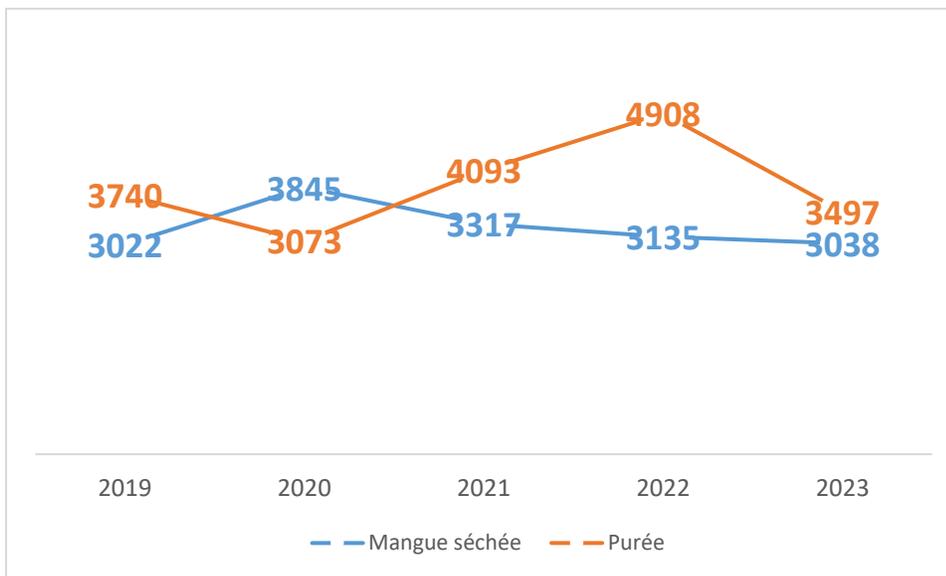
En 2023, la production nationale de mangue séchée et de purée est estimée respectivement à 3038 et 3497 tonnes.

On dénombre 124 unités de séchage de mangue et trois (3) unités industrielles de production de la purée et du jus de mangue (PTRAMAB, 2023).



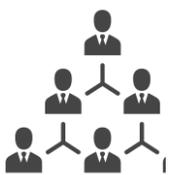
Le graphique ci-dessous donne l'évolution de la quantité de mangue séchée et celle de purée entre 2019 et 2023.

**Graphique 2 : Evolution de la quantité de mangue séchée et de purée en tonne**



Source : APEX-Burkina à partir des données de l'APROMAB

### f. Organisation des acteurs



La filière mangue est structurée avec une interprofession dénommée « Association Interprofessionnelle Mangue du Burkina (APROMA-B). L'APROMA-B compte trois (03) membres représentant les faîtières d'envergure nationale des trois maillons de la filière. Il s'agit de l'Union Nationale de Producteurs de la Mangue du Burkina

(l'UNPMB), le Professionnel de la transformation de la mangue du Burkina Faso (PTRAMAB) et l'Association professionnelle des Exportateurs et commerçants de la Mangue du Burkina (APEMA-B).

## II. COMMERCIALISATION

### a. Performances commerciales

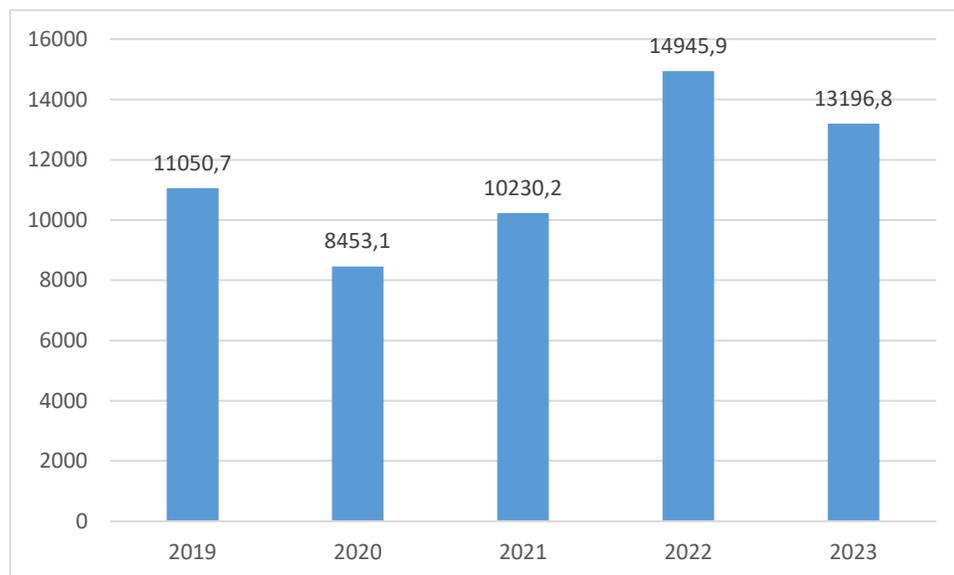
En Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est le quatrième pays exportateur de mangues après la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal avec 15% de parts de marché (APEX-Burkina et FAO, 2023). De 2018 à 2022, l'exportation de la mangue est passée de 9 292,5 tonnes à 14 945,9 tonnes.

Le Burkina Faso est également le premier pays exportateur de mangue séchée biologique sur le plan mondiale (CBI, 2022).

De 2010 à 2020, la variation de la part de marché des exportations du Burkina Faso est de 4,43%. Elle croît plus lentement que ses concurrents qui est de 7,15% (APEX-Burkina et FAO ; 2023).



### Graphique 3 : Evolution des exportations de la mangue



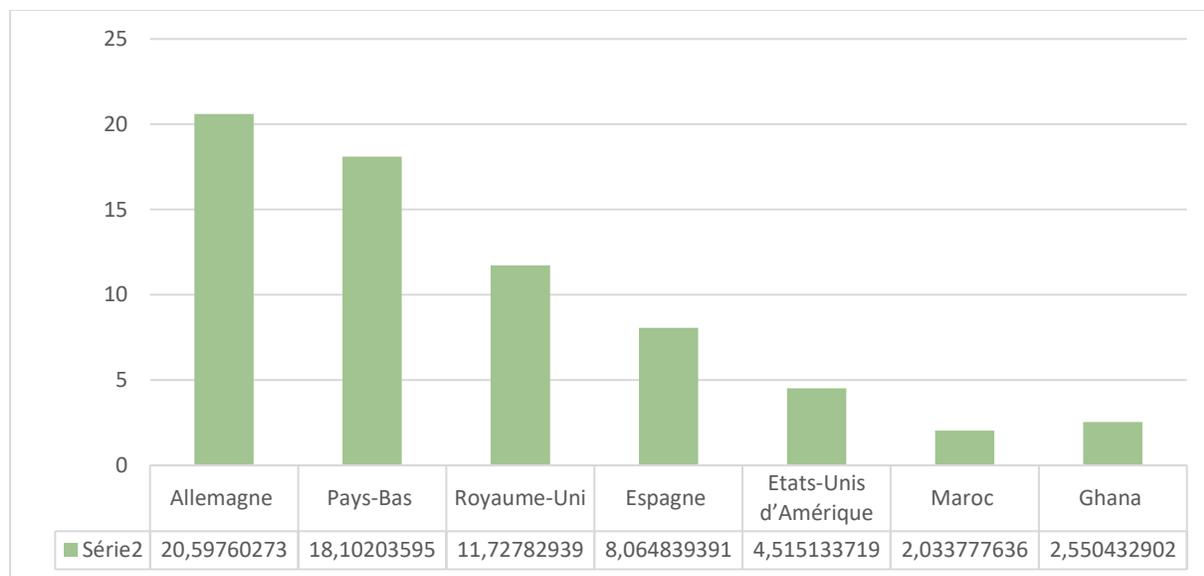
Source : APEX -Burkina à partir des données de la balance commerciale, 2023

## b. Les marchés traditionnels

Les marchés traditionnels pour l'exportation de la mangue burkinabè sont principalement les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Unis, le Maroc, et le Ghana, comme illustre dans le graphique ci-dessous.

En 2023, 48% des mangues du Burkina Faso sont exportées vers les Pays-Bas et l'Allemagne (DGD, 2024)

Graphique 4 : Principaux pays de destination de la mangue en fonction de la valeur exportée (milliard de FCFA)



Source : APEX-Burkina à partir des données de la DGD

## c. Marchés potentiels

Les marchés potentiels pour l'exportation de la mangue du Burkina Faso sont le Canada, les Emirats Arabes Unis, la Chine, le Viet Nam et Hong Kong.

**Tableau 1 : Marchés potentiels pour l'exportation de la mangue**

| Marchés cibles   | Chine | Viet Nam | Canada | Hong Kong | Emirat Arabe Unis, |
|--|-------|----------|--------|-----------|--------------------|
| Variations des parts de marché mondiale entre 2010-2020 (en %) | 17.4  | 16.63    | 8.43   | 6.2       | 0.97               |

Source : Etude FAO, APEX-Burkina (2023)

### III. CONDITION D'ACCES AU MARCHE



Les conditions d'accès aux marchés varient selon les zones et les marchés de destination. Les principaux facteurs influençant l'accès aux marchés sont notamment les exigences commerciales du pays de destination (règlementations, normes, droits de douane)

**Tableau 2 : Conditions d'accès aux marchés porteurs identifiés**

| Marché cible | Conditions d'accès       |                                  |                                   |
|--------------|--------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
|              | Droit de douane appliqué | Mesures correctives commerciales | Nombre d'exigences réglementaires |
| Canada       | 0%                       | 0                                | 40                                |
| Chine        | 15%                      | 0                                | 117                               |
| Viet-Nam     | 25%                      | 0                                | 53                                |
| Hong-Kong    | 0%                       | 0                                | 17                                |

Source: *Market Access Map*

Le respect des exigences réglementaires se matérialise par la fourniture de certificats qui sont délivrés par des structures habilitées. Les principales structures émettrices au Burkina Faso sont mentionnées dans le tableau suivant.

**Tableau 3 : Structures émettrices des certificats**

| Exigence règlementaire   | Structures émettrices des certificats  |
|--|--|
| Conformité aux exigences de Limites Maximales de Résidus (LMR) de pesticides         | Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire de l'Environnement, de l'Alimentation, du Travail et des produits de santé (ANSSEAT) |
| Conformité aux exigences d'hygiène (exigences physico-chimiques et microbiologiques) | ANSSEAT<br>Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologie (IRSAT)   |
| Conformité sanitaire et phytosanitaire   | Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC/MARAH)   |
| Conformité aux normes et standards commercialisations                                | Agence Burkinabè de Normalisation de la Métrologie de la Qualité (ABNORM)  |
| Certificat d'Origine   | Direction Générale des Douanes (DGD) ;<br>Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF)                            |

*NB : Des informations plus détaillées sur les conditions d'accès pour chaque marché peuvent être obtenue à l'adresse suivante <https://www.macmap.org> ou auprès de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina.*